



Nuisances sonores voisinage

Par **skaugatt**, le **19/01/2011** à **08:31**

Bonjour, rnrndepuis quelques semaines on entend les bruits d'écoulement des eaux lorque nos voisins prennent leur douche. le niveau sonore est assez élevé et avant travaux nous n'entendions pas ces nuisances. j'ai l'impression qu'ils ont emmuré les tuyaux dans le mur mitoyen. Est-ce légal dans la mesure où cela occasionne une gêne non existante auparavant? Je précise que nous entendons déjà énormément de nuisances

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **14:07**

il faut faire faire le constat de la nuisance sonore (voyez avec les agents municipaux) puis les mettre en demeure de faire cesser cette nuisance

Par **skaugatt**, le **19/01/2011** à **15:35**

un grand merci!